



Bulletin d'information de radiodiffusion et de télécom CRTC 2010-453-3

Version PDF

Autres références : 2010-453, 2010-453-1, 2010-453-2

Ottawa, le 20 septembre 2012

Obligation de déposer les demandes par voie électronique et d'utiliser les formulaires du Conseil

Remplacement du service Clé d'accès par deux nouveaux programmes d'authentification électronique : Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC

Le présent bulletin d'information met à jour le bulletin d'information de radiodiffusion et de télécom 2010-453-2 afin de refléter le remplacement du service Clé d'accès par les programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC pour envoyer des demandes au Conseil. Le programme Ouvrir une session avec un partenaire de connexion est entré en vigueur le 14 juillet 2012 et le programme Clé GC entrera en vigueur le 22 septembre 2012.

Obligation du dépôt par voie électronique

1. L'exigence relative au dépôt des demandes par voie électronique est intégrée à l'article 13(1)a) des *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* (les Règles de procédure).
2. Les demandeurs doivent déposer leurs demandes de radiodiffusion et de télécommunication et tous les documents qui s'y rattachent par voie électronique à l'aide des programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC. Ces programmes permettent d'assurer la sécurité des transmissions au Conseil et de vérifier l'identité du demandeur qui dépose l'information. Les programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC garantissent également que les messages ou les documents transmis en ligne ne seront pas modifiés.
3. Lorsqu'ils déposent une demande ou tout autre document au Conseil au moyen des programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC, les demandeurs doivent remplir une page couverture. Cette page couverture est sélectionnée en fonction du type de demande ou de document à déposer.
4. Pour savoir comment présenter une demande ou un autre document à l'aide des programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC, veuillez consulter la rubrique Formulaires et Mon compte au CRTC sur le site Web du Conseil.

5. Les demandeurs qui ne sont pas en mesure de déposer leurs demandes avec les programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC sont priés de communiquer avec le Conseil au 1-877-249-CRTC (2782).

Dépôt de requêtes procédurales, d'interventions, de répliques aux interventions et de réponses des intimés

6. Le Conseil s'attend à ce que les parties utilisent les modes suivants pour le dépôt de divers documents relatifs à une instance :
 - a) pour le dépôt d'une intervention ou d'une réponse par un intimé : le formulaire d'intervention/observation/réponse¹;
 - b) pour le dépôt d'une requête procédurale et d'une réplique à une intervention : les programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC.

Utilisation des formulaires de demande du Conseil

7. L'article 22(2) des Règles de procédure stipule que les demandeurs doivent utiliser les formulaires de demande du Conseil lorsqu'ils présentent une demande au Conseil. La liste des formulaires de demande est annexée au présent bulletin d'information. L'article 22(2) précise également les renseignements qui doivent être fournis au Conseil en l'absence d'un formulaire de demande.
8. Les formulaires de demande seront mis à jour afin de refléter toute nouvelle politique ou exigence réglementaire. Par conséquent, le Conseil s'attend à ce que les demandeurs utilisent les formulaires de demande les plus récents publiés sur le site Web du Conseil.

Nouveaux formulaires de demande de radiodiffusion en ligne

9. La partie 1 des Règles de procédure s'applique à certaines demandes en radiodiffusion : les modifications de licence et les ajouts sur la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution. En vertu du processus de la partie 1, les demandes sont affichées sur le site Web du Conseil dans la forme sous laquelle elles ont été déposées par le demandeur.
10. Afin d'assurer le dépôt d'une demande complète avec preuves à l'appui et d'éviter le processus des réponses complémentaires, le Conseil a créé les formulaires suivants, à remplir uniquement en ligne au moyen des programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC en utilisant le lien Page couverture et formulaires en ligne de radiodiffusion et de télécom. Ces formulaires sont identifiés dans l'annexe de la façon suivante :

¹ Si l'intervention ou la réponse de l'intimé comporte des renseignements confidentiels, le dépôt peut entièrement être effectué à l'aide des programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC.

- les formulaires 301 à 304 pour les demandes relatives à la procédure de la partie 1 (modifications de licences et ajouts sur la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution);
- le formulaire 300 pour les demandes n'exigeant pas de processus public².

Documents confidentiels

11. Le recours aux programmes Ouvrir une session avec un partenaire de connexion et Clé GC est une façon de sécuriser le dépôt des documents. La partie qui dépose un document par voie électronique doit s'assurer, le cas échéant, de mentionner clairement le caractère confidentiel d'une information :
 - sur chaque page du document;
 - sur le titre du fichier renfermant ce document;
 - sur la page couverture ou le formulaire en ligne servant à déposer le document.
12. Le dépôt d'une information désignée comme confidentielle doit s'accompagner d'une version abrégée du document. Cette version abrégée sera affichée dans le dossier public de l'instance.
13. Les renseignements confidentiels ne sont pas affichés sur le site Web du Conseil, et sont réservés au personnel du Conseil pour usage à l'interne.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Demandes de radiodiffusion qui n'exigent pas de processus public*, Bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2010-960, 23 décembre 2010
- *Lignes directrices à l'égard des Règles de pratique et de procédure du CRTC*, Bulletin d'information de radiodiffusion et de télécom CRTC 2010-959, 23 décembre 2010
- *Obligation de déposer les demandes par voie électronique et d'utiliser les formulaires du Conseil*, Bulletin d'information de radiodiffusion et de télécom CRTC 2010-453, 5 juillet 2010, tel que modifié par le Bulletin d'information de radiodiffusion et de télécom CRTC 2010-453-1, 23 décembre 2010, et par le Bulletin d'information de radiodiffusion et de télécom CRTC 2010-453-2, 1^{er} avril 2011

² Voir le bulletin d'information de radiodiffusion 2010-960.

Annexe au Bulletin d'information de radiodiffusion et de télécom CRTC 2010-453-3

Liste des formulaires de demande en radiodiffusion

Radio

Nouvelle licence	
Formulaire 101	Entreprise de programmation de radio commerciale (y compris de faible puissance)
Formulaire 103	Entreprise de programmation de radio autochtone de type B (y compris de faible puissance)
Formulaire 111	Entreprise de programmation sonore spécialisée
Formulaire 113	Entreprise de programmation de radio de campus (y compris de faible puissance)
Formulaire 114	Entreprise de programmation de radio communautaire (y compris de faible puissance)
Formulaire 118	Entreprise de programmation de radio (communautaire ou de campus) en développement
Formulaire 134	Entreprise de programmation de radio religieuse (d'Église)
Modification de licence ou révocation	
Formulaire 300	Instances administratives (demandes diverses – à l'exclusion des modifications techniques)
Formulaire 301	Demandes de modification (à l'exception des modifications techniques) Instances de la partie 1
Formulaire 303	Demande de modification technique à la licence de radiodiffusion d'une entreprise de programmation de radio analogique (y compris un nouvel émetteur)
Renouvellement de licence	
Formulaire 106	Entreprise de programmation de radio commerciale
Formulaire 107	Entreprise de programmation de radio de campus
Formulaire 110	Entreprise de programmation de radio communautaire
Formulaire 121	Entreprise de programmation de radio autochtone
Formulaire 141	Entreprise de programmation de radio religieuse (d'Église)
Formulaire 142	Entreprise de programmation sonore spécialisée
Formulaire 143	Entreprise de programmation de radio touristique

Télévision

Nouvelle licence	
Formulaire 102	Entreprise de programmation de télévision (y compris de faible puissance)
Formulaire 112	Entreprise de programmation de télévision à la carte
Formulaire 115	Service de programmation communautaire
Formulaire 116	Entreprise de programmation de télévision communautaire (y compris entreprise de télévision communautaire de faible puissance et service numérique de télévision communautaire)
Formulaire 125	Entreprise de programmation d'émissions spécialisées ou de télévision payante de catégorie B en mode numérique
Formulaire 130	Entreprise de télévision numérique (TVN) (non associée à une station de télévision analogique)
Formulaire 144	Vidéo sur demande (VSD)
Modification de licence ou révocation	
Formulaire 300	Instances administratives (demandes diverses – à l'exclusion des modifications techniques)
Formulaire 301	Demandes de modification (à l'exception des modifications techniques) Instances de la partie 1
Formulaire 302	Demande de modification technique à la licence de radiodiffusion d'une entreprise de programmation de télévision numérique ou analogique (y compris un émetteur de rediffusion)
Renouvellement de licence	
Formulaire 100	Entreprise de programmation de télévision
Formulaire 100a	Entreprise de programmation de télévision - Addenda à l'intention des groupes de stations multiples seulement
Formulaire 109	Entreprise de programmation spécialisée
Formulaire 122	Entreprise de programmation de télévision à la carte
Formulaire 137	Entreprise de programmation de télévision communautaire (y compris entreprise de télévision communautaire de faible puissance et service numérique de télévision communautaire)
Formulaire 145	Vidéo sur demande (VSD)
Autre formulaire	
Formulaire 304	Demande d'ajout de services à la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution

Distribution

Nouvelle licence	
Formulaire 124	Entreprise de distribution
Modification de licence ou révocation	
Formulaire 300	Instances administratives (demandes diverses – à l'exclusion des modifications techniques)
Formulaire 301	Demandes de modification (à l'exception des modifications techniques) Instances de la partie 1
Renouvellement de licence	
Formulaire 117	Entreprise de distribution de radiocommunication (EDRc)
Formulaire 123	Entreprise de distribution
Formulaire 136	Entreprise de distribution par câble
Autre formulaire	
Formulaire 304	Demande d'ajout de services à la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution

Propriété

Formulaire 138	Modification à la propriété ou au contrôle (actif)
Formulaire 139	Modification à la propriété ou au contrôle (actions)

Liste des formulaires de demande en télécommunication

Taxation	
Formulaire I	Sommaire des honoraires juridiques
Formulaire II	Sommaire des honoraires des témoins experts
Formulaire III	Sommaire des honoraires des experts conseils et des analystes
Formulaire IV	Affidavit des débours
Pièce A	Sommaire des débours
Formulaire V	Sommaire des honoraires et débours réclamés
Nouvelle licence – Service de télécommunication international de base	
SCD Formulaire 503	Demande en vue d'obtenir une licence d'exploitation d'un service de télécommunication internationale de base (STIP)